

Séance du 6 mai 2013

Membres en exercice : 11
Membres présents : 10
Absents excusés : 1

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 6 mai 2013 a été transmis aux conseillers municipaux le 29 avril 2013, publié et affiché aux portes de la Mairie.

Sous la Présidence de Monsieur Jacques HELFTER, Maire

Présents Mesdames et Messieurs les conseillers Municipaux :

M.HELFTER Jacques	Mme GAUTSCH Bénédicte
M. CHRIST Jean Georges	M. HERMANN Gilles
M. KRETZ Claude	Mme FRANTZ Yvette
M. KRETZ Patrick	Mme SPITZ Christiane
M. HAUG Jean-Jacques	
M. GRAYER Christian	

Excepté absent et excusé : M. ADAM Denis

Monsieur le Maire Jacques HELFTER ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Est désigné secrétaire de séance Monsieur Claude KRETZ.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES
MEMBRES PRESENTS.**

2. Approbation du compte rendu de la séance du 21 mars 2013

Le conseil adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 21 mars 2013

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES
MEMBRES PRESENTS.**

3. Modification du nombre de sièges au sein du Conseil de Communautés

M. LE MAIRE indique que les articles L.5211-6 et suivants du Code général des collectivités territoriales modifient les règles de composition du conseil de communauté à partir des prochaines élections municipales.

En l'absence d'accord local de la communauté de communes et des communes membres, la règle qui s'applique de plein droit pour la détermination de la nouvelle composition de l'organe délibérant de la communauté de communes est basée sur la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

L'effet de la loi est de privilégier les communes avec la plus forte population. Une telle répartition issue de la loi donnerait la composition suivante :

Communes	Population	Nb de délégués
Benfeld	5662	10
Huttenheim	2524	4
Herbsheim	881	1
Kertzfeld	1352	2
Kogenheim	1098	1
Matzenheim	1446	2
Rossfeld	848	1
Sand	1139	2
Sermersheim	791	1
Westhouse	1398	2
Witternheim	510	1
TOTAL	17649	27

Les communes ne disposant que d'un seul siège aurait droit à un délégué suppléant du sexe opposé de celui du délégué titulaire.

Lors de sa séance du 2 avril 2013, le Conseil de communauté a voté à 18 voix POUR (et 7 voix CONTRE) de proposer de conserver l'actuelle composition des sièges qui postule deux sièges a minima par commune, le maintien à 3 sièges pour HUTTENHEIM et l'ajout d'un siège supplémentaire pour le bourg-centre, soit 6 au total pour BENFELD :

Communes	Population	Nb de délégués
Benfeld	5662	6
Huttenheim	2524	3
Herbsheim	881	2
Kertzfeld	1352	2
Kogenheim	1098	2
Matzenheim	1446	2
Rossfeld	848	2
Sand	1139	2
Sermersheim	791	2
Westhouse	1398	2
Witternheim	510	2
TOTAL	17649	27

Cette répartition présente l'avantage de ne pas bouleverser l'équilibre existant tout en tenant compte de la progression démographique du bourg-centre en lui accordant un siège supplémentaire.

M. LE MAIRE propose donc cette nouvelle répartition qui nécessite un accord local voté à la majorité qualifiée (2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou l'inverse).

En cas d'accord des communes membres à la majorité requise, le PREFET procédera à la validation de la nouvelle composition pour le 30 septembre 2013 qui sera applicable lors du prochain renouvellement des conseils municipaux.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal, de décider

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-6 et suivants,

VU l'article L. 2541-12 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 83 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

VU le décret n° 2012-1479 du 27 décembre 2012 qui détermine la population municipale de chaque commune membre,

VU les statuts de la Communauté de Communes de Benfeld et environs,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 2 avril 2013,

DE VALIDER la composition suivante pour le conseil communautaire :

Communes	Population	Nb de délégués
Benfeld	5662	6
Huttenheim	2524	3
Herbsheim	881	2
Kertzfeld	1352	2
Kogenheim	1098	2
Matzenheim	1446	2
Rossfeld	848	2
Sand	1139	2
Sermersheim	791	2
Westhouse	1398	2
Witternheim	510	2

LE CONSEIL adopte à l'unanimité cette composition.

**APPROUVE A L'UNANIMITE
DES MEMBRES PRESENTS.**

4. Demande de location du rez-de-chaussée du Presbytère

Les travaux de rénovation du logement situé au rez-de-chaussée du presbytère qui ont été réalisés en régie propre par l'employé communal sont maintenant terminés. Le logement pouvant maintenant être proposé à la location, Le Maire informe l'assemblée que 2 demandes lui ont été transmises. Il propose de louer le logement à Mr Loïc LOPEZ qui en a fait la demande en début d'année.

Le loyer mensuel fixé lors de la délibération du 10/09/2012 est maintenu à 400,00 Euros ainsi que les charges annuelles pour le chauffage et l'eau potable pour un montant de 1 200,00 Euros.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES
MEMBRES PRESENTS.**

5. Décisions modificatives

Dépenses Section de Fonctionnement :

- chp 022	:	- 20 525,56 €
- chp 60621	:	+ 10 025,56 €
- chp 60611	:	+ 5 000,00 €
- chp 60631	:	+ 750,00 €
- chp 6064	:	+ 2 750,00 €
- chp 6068	:	+ 2 000,00 €

Dépenses Section d'investissement :

- L001	:	- 35 282,76 €
- 2041	:	- 65 000,00 €
- 2041582	:	+ 65 000,00 €

Recettes Section d'investissement :

- R001	:	+ 35 282,76 €
- 2804158	:	- 1 250,00 €
- 28041582	:	+ 1 250,00 €

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

6. Indemnité des missions des préfectures :

M. le Maire propose la modification de versement de l'indemnité des missions des préfectures (IEMP) prise par délibération du 22/10/2010.

En conséquence, il est proposé que la fréquence de versement soit déterminée par arrêté du maire.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

7. Travaux de peinture au local Incendie

Le maire informe les élus que suite au projet de mise en peinture du local incendie et en complément de la première délibération prise lors de la séance du 25 février 2013 sur les points suivants:

- Les services du SDIS consultés par rapport au projet ont donné leur accord pour cette réalisation.
- Le bâtiment n'étant pas habité le Conseil Général ni la Communauté de Communes de Benfeld ne participent pas au financement des travaux (cadre de mise en valeur du patrimoine)
- Suite à la deuxième consultation d'entreprises le Conseil Municipal retient l'offre de prix la moins-disante de l'entreprise GRAYER
- Mise en peinture 5307.10 HT
- Réparation des fissures 1100,06 HT

AUTORISE le Maire à passer commande des travaux.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, la séance est levée à 22h30.

HELFTER Jacques	CHRIST Jean-Georges	SPITZ Christiane
ADAM Denis Absent excusé	FRANTZ Yvette	GRAYER Christian
HAUG Jean-Jacques	KRETZ Patrick	KRETZ Claude
GAUTSCH Bénédicte	HERMANN Gilles	